Image not found or type unknown

Excès de pouvoir, mutation.

Par **Sandrageraldes**, le **17/06/2021** à **23:40**

Bonjour,

Nous sommes deux fonctionnaires de la FPH. Mon mari est muté en Pays de la Loire. La demande de mutation a eété envoyée pour un delai de 3 mois (3 mois et demi même), par LRAR. L'employeur refuse et demande 4 mois et demi sous pretexte que sa collègue prendes des CP en septembre. La date de mutation était au 1er septembre les congés après. Il s'agit d'un supra GH donc plusieurs agents ont le même poste mais ils ne sont pas aussi "techniques" que mon conjoint, ne veulent pas revenir sur les congés de la dite collègue et demander aux agents du supra GH (autres sites). C'est pour ces raisons qu'ils bloquent mon conjoint injustement. La mutation demandé est a plus de 400 km et des dispossitions : logements, écoles (maternelle) ont dû être prises. Mon employeur envoie à mes collègues ma lettre de dispo pour suivi de conjoint mais pas à moi. Ma carte de situation est grise à septembre, le courrier en octobre et mon conjoint n'a toujours pas de lettre (incoherence). On n'en peut plus de cette situation, c'est dur psychologiquement et physiquement.

Pourriez vous nous aider svp ?

Merci beaucoup.

bonne soiree

Par **P.M.**, le **18/06/2021** à **07:40**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés